

Déchets électroniques : deux directives européennes à suivre

Deux textes clés visent à s'assurer que nos vieux ordinateurs ne sont tout simplement pas abandonnés au coin d'un bois, mais sont bien recyclés et (éventuellement) réutilisés. Pour l'heure, la plupart de ces haridelles finissent dans les décharges municipales où elles rouillent tranquillement, lorsqu'elles ne sont pas incinérées purement et simplement. Le problème, c'est que ces deux solutions n'en sont pas vraiment, dans la mesure où elles génèrent diverses substances polluantes du plus mauvais effet sur la santé des bipèdes que nous sommes. Mais les ordinateurs ne sont pas les seuls engins visés: il en est de même des téléviseurs, des téléphones mobiles, des imprimantes...

14 kg par personne et par an Oui, le poids que rejette en moyenne dans la biosphère les individus normalement équipés que nous sommes avoisine les 15 kg! Notons au passage que ces déchets croissent trois fois plus vite que les ordures « classiques ». Comme le souligne Mme la commissaire à l'environnement, Margot Wllaström : *« C'est fou la quantité d'objets électroniques que nous pouvons acheter et rapidement jeter. Le problème, c'est que les substances qui les composent polluent énormément. Fort heureusement, les deux nouvelles directives devraient régler cette situation. Je suis toutefois déçue de voir que les 24 membres de l'Union ont une fois de plus loupé le coche et n'ont rien fait pour accélérer le processus législatif. Or, si nous voulons mettre un terme à cette gabegie, il faut agir, et vite ! »* **Deux textes ciblés** La première directive aux membres de l'Union exige de mettre en place pour août 2005 un système de collecte de ces rebuts. Les consommateurs pourront apporter gratuitement leurs vieux matériels dans des boutiques ou des points de collecte ad-hoc. L'objectif est de collecter au moins 4 Kg de déchets électroniques par foyer et par an. Selon les produits, divers circuits de réutilisation ou de recyclage devront aussi être mis en place. La seconde directive traite plus particulièrement des restrictions sur l'usage des substances dangereuses (notamment le plomb et le cadmium). Jusqu'à présent, il n'y a guère que la Grèce qui ait mis en place une législation!